

GROUPE MRC ET APPARENTES

Conseil Régional d'Ile-de-France
34, rue Vaneau – 75007 Paris
Secrétariat Général : 01 53 85 63 02
Télécopie : 01 53 85 70 99
Courriel : groupe.mrc.crif@wanadoo.fr



LETTRE OUVERTE A ROBERT PENALVA, REMISE LORS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA PRESENCE POSTALE ET TERRITORIALE DU VAL D'OISE DU 15 NOVEMBRE 2004.

Rachid ADDA
Conseiller Régional d'Ile de France
Membre de la Commission de l'Aménagement du Territoire
Membre de la CDPPT 95
Mel : r.adda@wanadoo.fr
Port :0675038149

A Robert Penalva, Directeur de la Poste du Val d'Oise.

Sarcelles, le 15 novembre 2004

Monsieur le Directeur,

Votre courrier en date du 25 août 2004, relatif à la Commission Départementale de la présence Postale et Territoriale du Val d'Oise (CDPPT 95) a retenu toute mon attention en tant qu'élu mais aussi en tant qu'usager. Vous y évoquez avec conviction la CDPPT 95 comme « élément fondamental dans la concertation que la Poste entend développer avec les Elus (...) et qu'elle sera l'occasion de présenter les enjeux auxquels la Poste est actuellement confrontée et d'en analyser les concrétisations locales afin de permettre à La Poste de rester une entreprise de service public adaptée aux besoins de ses clients particuliers et entreprises. »

La Poste constituant, en effet, l'un des premiers services de proximité en France et en Europe, je tenais à saluer le travail de la CDPPT 95, qui devra à l'évidence jouer un rôle plus important à l'avenir.

Toutefois les inquiétudes quant à l'évolution de la Poste demeurent au moment où l'on assiste à une conjonction entre le désengagement massif et revendiqué de l'Etat et à une attaque en règle des services publics par l'Organisation Mondiale du Commerce et l'Union Européenne via l'Accord Général du Commerce et des Services et la Constitution entérinée dernièrement à Rome.

Si elle doit s'adapter aux modes de vie et de consommation de ses clients, sa présence au niveau local doit être renforcée et sa forme administrative et juridique garantie. La forme d'organisation nationale de la Poste est primordiale puisqu'elle traduit et détermine à la fois les priorités et la faisabilité d'un aménagement du territoire équitable. Cette évolution ne doit, en aucun cas, se faire au détriment du maillage territorial constitué par les bureaux de poste de plein exercice (proposant tous les services).

Nous sommes nombreux à penser que le statut public est le plus apte à garantir dans la durée les missions de services publics. Plus généralement, la privatisation, larvée ou assumée,

des entreprises publiques signifie toujours que les investissements, socialement nécessaires mais sans rentabilité économique immédiate, sont sacrifiés et que les services de qualité sont réservés à certaines portions du territoire et à certaines fractions de la population.

Sur un total de 17000 points de contact, près de la moitié des 12000 bureaux de plein exercice du réseau grand public sont menacés de disparition. Le redéploiement des services postaux à la faveur de certains commerçants entraîne la mise en cause des missions de service public notamment par une surfacturation des prestations, une remise en cause de la confidentialité des comptes bancaires, un manque de formation et la précarisation des emplois.

La Poste a déjà entamé une évolution vers la privatisation, puisque près d'un employé sur trois est aujourd'hui un contractuel (sans parler de l'utilisation de vacataires pendant les vacances scolaires), entraînant une baisse de la qualité du service rendu : la lettre sous 24 heures est aujourd'hui de fait un vieux souvenir pour un nombre croissant de nos concitoyens.

Défendre les services publics, c'est défendre l'idée que chaque citoyen puisse disposer, où qu'il habite et quelle que soit sa situation personnelle, des services qui lui sont nécessaires. J'ai pris bonne note en ce sens du programme « RAVIVER 4000 » qui vise à rénover 4000 bureaux de poste d'ici 2007, dont de nombreux dans le Val d'Oise.

A ce titre, la Poste doit jouer pleinement son rôle dans l'aménagement du territoire et en particulier dans les zones rurales et les zones urbaines sensibles où l'on pourrait être tenté par renoncement, par idéologie ou par seule logique de rentabilité pure, à affaiblir l'offre en services publics de qualité en lui substituant un service universel, qui n'est rien d'autre qu'un service minimum garanti.

Il est donc important que vous répondiez à des questions légitimes : quelle logique inspire réellement la restructuration de La Poste ? Cette logique, notamment à travers la création programmée de la Banque Postale, sera-t-elle compatible avec un aménagement du territoire soucieux de réduire les inégalités spatiales et sociales ? Quel plan d'action comptez-vous mettre en place pour assurer la continuité du service public dans le Val d'Oise et en particulier dans l'Est du département et dans les zones rurales souffrant d'un déficit de service public.

Ces remarques ne sont nourries d'aucune revendication partisane. En plus d'être alimentées par une expérience personnelle d'utilisateur de tous les services de La Poste, elles sont le résultat d'une expérience collective qui entend confirmer les services publics dans leur rôle de producteur de lien social et de citoyenneté.

Le conseil d'Etat a précisé d'ailleurs « qu'à l'origine de tout service public se trouve un besoin reconnu par la collectivité que l'initiative privée ne parvient pas à satisfaire »

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer et d'entendre vos propositions, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

**Rachid ADDA
Conseiller Régional d'Ile de France
Membre de la CDPPT Val d'Oise**